

Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés



OCTOBRE 2015

Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés

Paris, comme les autres villes refuge, sera à la hauteur du défi que constitue l'accueil des nombreux migrants qui arrivent actuellement en Europe. **Près de 3 000 d'entre eux ont été pris en charge depuis le mois de juin à Paris.** Rien n'indique que ces arrivées d'exilés qui fuient la guerre, la dictature, l'esclavage, la misère, vont diminuer à court terme. Actuellement, 40 % des demandes d'asile déposées sur le territoire national le sont en Île-de-France, et pour une grande part à Paris.

Afin d'accueillir ces migrants dans des conditions dignes, **la Ville de Paris, en lien étroit avec l'État, a engagé dès le mois de juin 2015 une mobilisation sans précédent.**

Dans le cadre du nouveau plan national d'accueil, **l'État a ainsi sensiblement augmenté le nombre de places d'accueil en centres d'hébergement et prévu les dispositions nécessaires à l'accélération des procédures de demande d'asile.**

La Ville a mobilisé ses services pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, exposées au risque de traite de la personne humaine, en particulier les femmes enceintes et les femmes accompagnées d'enfants. Elle a ainsi mobilisé ses centres de santé et son service de protection maternelle et infantile, contribué à l'organisation de l'évaluation sociale et participé à la réponse aux besoins primaires en matière de santé, d'alimentation et de mise à l'abri. À l'occasion des Conseils d'arrondissement du mois de septembre, **plusieurs arrondissements se sont déclarés « arrondissements solidaires »** et organisent activement les réseaux locaux de solidarités.

La lutte contre la grande exclusion constitue la grande cause de cette mandature. Les migrants comptent parmi ces personnes en situation de très grande vulnérabilité. C'est pourquoi, **à l'instar de la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs, des entreprises et des citoyens engagés qui a conduit à la signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion en février 2015, les énergies et les efforts doivent être fédérés pour concevoir des réponses adaptées, garantes de la dignité des personnes.** Fédérer les actions d'aide aux réfugiés, c'est œuvrer au respect des engagements pris dans le Pacte.

Cette solidarité, pour être effective, doit être organisée. Aujourd'hui, Paris s'engage à agir encore plus intensément, en déployant son action autour de trois principes forts et indissociables.

Premier principe : aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue. L'effort porté sur l'accueil des migrants ne se fera pas au détriment du respect des engagements pris pour l'ensemble des publics en situation de précarité et de sans-abrisme. **Cet élan est au contraire appréhendé à Paris comme une opportunité d'accélérer les chantiers qui ont été engagés dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion,** tels l'identification de nouveaux sites pouvant être convertis en centres d'hébergement, l'accès aux droits, ou encore le développement des dispositifs d'intégration. Les premières réalisations du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion seront présentées à la veille de l'hiver, six mois après son adoption.

Deuxième principe : la mobilisation de Paris est celle des Parisiens, ainsi qu'en témoigne le magnifique élan de solidarité à l'œuvre, la fréquentation très importante de la plateforme « jemengage.paris.fr », ou encore le succès de la grande conférence citoyenne organisée le jeudi

introduction

10 septembre 2015 à l'Hôtel de Ville et qui a permis de recueillir une centaine d'engagements concrets de la part du monde associatif, universitaire, de l'entreprise, etc. L'engagement citoyen est essentiel : il contribuera de façon décisive à l'accueil et à l'intégration. Cette approche, qui dépasse la mobilisation des seuls acteurs institutionnels, ne constitue pas seulement une manière de faire face à l'urgence. Elle incarne une **nouvelle conception de l'action publique, inclusive et participative**, que la Ville s'attache chaque jour à traduire un peu plus dans les faits.

Troisième principe : la réponse à l'urgence est indissociable de la préparation de l'avenir. L'apprentissage de la langue française, l'accès à la culture, à l'emploi et à un logement sont autant de conditions indispensables à l'intégration. **L'accueil d'urgence dans des conditions dignes et l'intégration des réfugiés** ne constituent pas deux étapes qui se succèderaient. Elles **constituent deux dimensions intimement liées de notre action**. L'enjeu d'une intégration réussie est aussi celui de notre capacité collective à raviver les valeurs de la République française et à promouvoir une société solidaire et ouverte sur les réalités du monde.

Ces principes se déclinent aujourd'hui en 18 engagements de la Ville de Paris, rendus possibles grâce à l'investissement d'une centaine d'acteurs institutionnels, associatifs et sur la base de nombreuses contributions citoyennes. Ces engagements sont de natures diverses :

Quatre engagements ont pour objectif de rendre la **Ville de Paris exemplaire dans son domaine de compétences** (premier pilier)

Six engagements traduisent **le soutien actif de la Ville de Paris à ses partenaires, principalement l'État**, dans la conduite de leurs missions (deuxième pilier)

Cinq engagements ont vocation à **accompagner la forte mobilisation citoyenne** (troisième pilier)

Trois engagements visent enfin à assurer la **promotion des droits humains sur le plan international** (quatrième pilier)

Chaque fois que cela est possible, ces engagements concernent, au-delà des réfugiés statutaires, l'ensemble des migrants venus chercher refuge à Paris. Ils représentent un engagement financier qui sera inscrit au budget 2016 de la Ville de Paris, et feront l'objet d'un premier bilan de mise en œuvre devant le Conseil de Paris dans les six prochains mois.

Enfin, la solidarité parisienne avec ces populations vulnérables se traduira par le **développement de l'action municipale sur le plan international**, par une participation active au réseau des villes-refuges et par le renforcement de la contribution de la Ville de Paris à l'aide humanitaire internationale.

Comme en attestent la diversité et les richesses des engagements pris, **et en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés, tous les adjoints de l'exécutif parisien sont d'ores et déjà pleinement mobilisés** pour une mise en œuvre rapide de ce plan.

Présentation des 18 engagements

PREMIER PILIER : Paris exemplaire dans son domaine de compétences

Engagement 1 : Protection de l'ensemble des mineurs isolés étrangers

Engagement 2 : Protection et accompagnement des femmes enceintes et des femmes avec enfants

Engagement 3 : Instauration d'une veille sociale renforcée dans l'espace public parisien

Engagement 4 : Renforcement de l'accès aux droits dans les domaines de compétences de la Ville de Paris

DEUXIÈME PILIER : Paris au rendez-vous d'une mobilisation collective

Engagement 5 : Amélioration des conditions d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire parisien

Engagement 6 : Garantie de l'accès aux soins

Engagement 7 : Contribution active à la création de nouveaux centres d'accueil

Engagement 8 : Facilitation de l'intégration des réfugiés

Engagement 9 : Promotion de l'accès à l'éducation et à la formation

Engagement 10 : Lancement d'une plateforme de ressources et de coordination participative

TROISIÈME PILIER : Paris relève le défi grâce aux Parisiens

Engagement 11 : Accompagnement de la forte mobilisation citoyenne

Engagement 12 : Accompagnement des Parisiens accueillant des réfugiés

Engagement 13 : Organisation du recueil de dons financiers

Engagement 14 : Structuration de la collecte des biens prioritaires

Engagement 15 : Acquisition et partage de connaissances

QUATRIÈME PILIER : Paris acteur de la promotion des droits humains sur le plan international

Engagement 16 : Développement des solidarités sur le plan international

Engagement 17 : Accueil des défenseurs des droits humains

Engagement 18 : Promotion de la liberté mondiale de circulation

Mobilisation des adjoints de la Maire de Paris dans la mise en œuvre des 18 engagements

Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées, ainsi que de la coordination du plan d'accueil des réfugiés de la Ville de Paris.

- Chantier « Adaptation du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers » (1)
- Chantier « Femmes enceintes et femmes avec enfant(s) » (2)
- Chantier « Renforcement de la veille sociale dans l'espace public parisien » (3)
- Chantier « Accès aux droits » (4)
- Chantier « Structuration de la collecte des biens prioritaires » (14)
- Chantier « Plateforme parisienne pour l'accueil des réfugiés » (10)

La plateforme mentionnée vise à assurer la mise en cohérence des interventions des différents partenaires de la Ville dans la mise en œuvre de ses 18 engagements. Les travaux de cette plateforme s'effectuent en lien étroit avec l'État. C'est principalement sur la base des contributions et débats organisés dans ce cadre en septembre 2015, à la suite de la grande conférence citoyenne du 10 septembre, qu'ont été élaborées la plupart des mesures contenues dans le présent plan d'action.

Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme

- Chantier « Promotion des droits humains sur le plan international » (n°17,18)

Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration

- Chantier « Apprentissage du français » (n°8)
- Chantier « Intégration » (n°8)
- Chantier « Accès aux droits » (n°4)

Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence

- Chantier « Développement des capacités d'accueil des réfugiés » (n°7, 12)

Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs

- Chantier « Éducation et accompagnement à l'éducation » (n°9)
- Chantier « Accès à l'offre périscolaire pour les enfants » (n°9)

Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration

- Chantier « Mobilisation des agents de la collectivité » (toutes mesures)
- Chantier « Accès aux droits » (n°4)

Bernard Jomier, adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

- Chantier « Femmes enceintes et femmes avec enfant(s) » (n°2)
- Chantier « Accès aux soins » (n°6)

Bruno Julliard, 1^{er} adjoint à la Maire de Paris chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la « nuit » et des relations avec les arrondissements

- Chantier « Intégration » dans son volet culture (n°8) et coordination des actions des mairies d'arrondissement

Patrick Klugman, adjoint à la Maire de Paris chargé des relations internationales et de la francophonie

- Chantier « Développement des solidarités et défense des droits humains sur le plan international » (n°16, 17, 18)

Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche

- Chantier « Accueil des étudiants » (n°9)
- Chantier « Accès à la formation » (n°9)
- Chantier « Mobilisation des chercheurs, partage des connaissances » (n°15)

Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé des sports et du tourisme

- Chantier « Intégration », dans son volet pratique sportive (n°8)

Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

- Chantier « Intégration », dans son volet emploi (n°8)

Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi

- Chantier « Mobilisation citoyenne » (n°11)
- Chantier « Intégration », dans son volet emploi (n°8)



1

Premier pilier

Paris exemplaire dans le cadre de ses compétences

Les quatre engagements qui suivent s'inscrivent dans le cadre de dispositifs pilotés par la Ville de Paris, ou co-pilotés par la Ville et l'État en ce qui concerne l'engagement numéro 3.

Pour mettre en œuvre ces engagements, la Ville de Paris développera **la formation de ses travailleurs et intervenants sociaux** pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de parcours migratoire dans un contexte d'exil (connaissances inter culturelles, procédures relatives au droit d'asile, dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, etc.).



PREMIER PILIER

Paris exemplaire dans le cadre de ses compétences

ENGAGEMENT 1 : Protection de l'ensemble des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire parisien

- ▶ Adaptation du dispositif présenté au Conseil de Paris en juin 2015 au nouveau contexte, en particulier pour garantir le principe d'une mise à l'abri inconditionnelle des jeunes migrants, avant l'évaluation de leur minorité.
- ▶ Mise en place d'une maraude garantissant le repérage et l'orientation des jeunes migrants non accompagnés.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ▶ refonte totale du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers, présentée au Conseil de Paris de mai 2015 et effective d'ici la fin de l'année¹ : modalités d'accueil, d'hébergement, de suivi éducatif, d'accompagnement vers l'autonomie. Plus de 1 500 jeunes migrants sont actuellement pris en charge dans ce dispositif relevant de l'aide sociale à l'enfance. On constate un nombre significatif de mineurs isolés étrangers parmi les réfugiés. ▶ **Doublement des capacités d'accueil** des jeunes migrants en attente d'évaluation sur leur situation sociale et de leur minorité.

ENGAGEMENT 2 : Protection et accompagnement des femmes enceintes et des femmes avec enfants

- ▶ Ouverture d'un **centre spécifiquement dédié** à leur accueil avant la fin du mois d'octobre 2015 portant une attention particulière au bien-être des enfants (50 places), ainsi qu'aux femmes victimes de traite des êtres humains ou de persécutions et à la prévention des risques prostitutionnels, en partenariat avec des associations spécialisées, dans ces domaines d'intervention.
- ▶ Mise en place d'ici la fin de l'année 2015 d'un **dispositif d'accompagnement social et de mise à l'abri en urgence** pour l'ensemble des femmes enceintes, femmes accompagnées de jeunes enfants, femmes isolées vulnérables (suivi médical, alimentation de la mère et de l'enfant, accès aux transports, etc.) associant de multiples partenaires.

¹Le plan en 15 mesures : <http://www.paris.fr/actualites/quinze-mesures-en-faveur-des-mineurs-isoles-etrangees-2783>

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ► Prise en charge des femmes vulnérables dans les campements via notamment la création d'une maraude dédiée au sein de l'unité d'assistance aux sans-abri de la Ville ► Recrutement d'une traductrice érythréenne (Amharique et Tigrinya).

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Croix-Rouge française, SOLIPAM, OFII, CAFDA, Association Centre Primo Levi, Association Paris tous P'tits, , Samu Social de Paris, Réseau pour l'Autonomie des Femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE), Estrelia, Centre Babel, Parcours d'exil, CIMADE, Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie, Femmes de la Terre, Les Amis du bus des femmes, Sos Esclaves.

ENGAGEMENT 3 : Instauration d'une veille sociale renforcée dans l'espace public parisien

- Refonte de notre **dispositif de veille sociale** dans l'espace public parisien, co-piloté avec l'État, pour identifier et prendre en charge plus rapidement les personnes les plus vulnérables, par une nouvelle coordination des bénévoles, des associations et des institutions.
- Création d'une cellule de veille sociale à l'échelon de **chaque arrondissement** (engagement du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion).
- Refonte de la **coordination d'ensemble des maraudes** intervenant dans l'espace public parisien et dans ce cadre ► création ou renforcement de certaines maraudes (zones blanches, gare du Nord, mineurs isolés étrangers, etc.).
- **Renforcement des équipes** de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abris de la Ville de Paris (**UASA**) pour mieux couvrir l'ensemble du territoire parisien et mieux prendre en charge l'ensemble des publics vulnérables.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : en janvier 2015 ► création d'une équipe de **maraude spécifique** consacrée à l'évaluation et à l'orientation des réfugiés avec Emmaüs-solidarité (dispositif « Corne de l'Afrique »). Ce dispositif sera prochainement pérennisé et étendu sur la base de l'expérience acquise au cours des derniers mois. Il sera confié à un binôme associatif FTDA-Emmaüs Solidarité. Cette maraude aura également pour mission de renforcer l'indispensable articulation avec la PAOMIE et le dispositif de mise à l'abri des mineurs isolés étrangers.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : État, Mairies d'arrondissement, Emmaüs-solidarité, France Terre d'asile, Aurore, Samu Social de Paris, SNCF.

Le dispositif de veille sociale est co-piloté par la Ville de Paris et l'État.

ENGAGEMENT 4 : Renforcement de l'accès aux droits, dans les domaines de compétences de la Ville de Paris

- ▶ Élaboration d'un **guide et de notices d'information** sur les droits et services d'accompagnement mis en place pour les migrants en **plusieurs langues**. Diffusion de 5 000 exemplaires en novembre 2015.
- ▶ Mise en place d'une **équipe mobile pluridisciplinaire** garante de l'accès à l'information et aux droits des personnes sur le territoire parisien et contribuant à la prévention de l'installation de nouveaux campements grâce à une orientation plus rapide des personnes vers les dispositifs d'accueil.
- ▶ Mobilisation des structures **d'accès au droit** (points d'accès au droit, maisons de la justice et du droit et relais d'accès au droit) et d'aide aux démarches (PIMMS) pour accompagner les réfugiés dans la connaissance et l'exercice de leurs droits.
- ▶ Mobilisation de **traducteurs** dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) et des associations de migrants afin que des enseignants et des étudiants maîtrisant l'arabe, le pachtoune, le tigrinya et l'amharique, mettent leur savoir au service de la communication avec les migrants, notamment avec les femmes et les enfants. La phase de primo-accueil nécessite la mobilisation de compétences linguistiques qui seront renforcées au regard des besoins. L'aide qui sera ainsi apportée participera à faciliter le développement de liens étroits avec les migrants et contribuera à inscrire l'action de la ville dans la durée. Ce partenariat a fait l'objet d'une délibération au Conseil de Paris de septembre 2015.
- ▶ Mise en place d'une procédure pour **l'accès au RSA** dès que les conditions de droit sont réunies, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de Paris qui verse cette aide pour le compte du Département.
- ▶ Organisation de **parrainages** permettant l'accompagnement des réfugiés dans un ensemble de démarches par des bénévoles (cf. partie 3 du présent plan).
- ▶ Facilitation de la démarche de **dépôt du dossier de demande de logement** pour les réfugiés statutaires.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : INALCO (« Langues' Ô »), CAF de Paris, Caisse primaire d'assurance maladie, Barreau de Paris et facultés, SIAO urgence et insertion.

2

Deuxième pilier

Paris au rendez-vous d'une mobilisation collective

Les six engagements qui suivent traduisent le soutien actif de la Ville de Paris à ses partenaires, principalement l'État, dans la conduite de leurs missions.



ENGAGEMENT 5 : Amélioration des conditions de prise en charge des nouveaux arrivants sur le territoire parisien

La prise en charge des personnes souhaitant s'inscrire dans une démarche de demande d'asile, compétence régaliennne de l'État, s'effectue dans le cadre du dispositif dit de « Premier Accueil des demandeurs d'asile » (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). À Paris, il dispose notamment de deux plateformes d'accueil et d'accompagnement, qui font actuellement l'objet d'un renforcement de leurs moyens. Les réfugiés pris en charge dans les centres d'hébergement sont en outre accompagnés sur place dans leurs démarches. L'arrivée de nouveaux réfugiés en nombre a conduit à la création de campements sur le territoire parisien, qui doivent faire l'objet d'une réponse adaptée à la vulnérabilité des personnes.

- ▶ **Élaboration d'une méthode parisienne d'accompagnement lors des opérations collectives de mise à l'abri garantant les droits des personnes.** Elle se traduit par la mise en œuvre de principes et de méthodes d'intervention partagés entre la Ville, la Préfecture de Paris, la Préfecture de Police et l'OFII garantissant un diagnostic des situations élaboré par des acteurs spécialistes de ces questions, la facilitation des conditions d'intervention des associations humanitaires, la proposition d'un hébergement à l'ensemble des personnes présentes sur le campement dans un délai suffisant leur permettant de décider si elles souhaitent s'engager dans une démarche de demande d'asile. La recherche de l'adhésion des personnes constitue la clé de voûte de ce dispositif.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ▶ Financement du **dispositif « Kiosque »** géré conjointement par les associations France Terre d'Asile et Emmaüs dans le 10^e arrondissement de Paris. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'orientation des personnes migrantes et exilées, en situation d'errance et d'exclusion sociale, n'ayant pas accès aux autres dispositifs de premier accueil, en raison de leur situation administrative. ▶ La Ville de Paris s'est associée aux 9 opérations de mise à l'abri réalisées par l'État depuis juin 2015 ayant permis la prise en charge de plus de 2 250 personnes.

ENGAGEMENT 6 : Garantie de l'accès aux soins

- ▶ Mise en place d'une **équipe mobile intervenant dans les campements parisiens**, permettant d'identifier les situations requérant des examens de santé ou une prise en charge médicale, et d'articuler ce diagnostic avec l'offre de soins existante.
- ▶ Organisation de **l'offre de soutien psychologique** et d'accompagnement en cas de traumatismes psychiques, avec une attention particulière portée à la prise en charge des enfants.
- ▶ **Formation des professionnels** (travailleurs sociaux, médecins, etc.) aux spécificités de la prise en charge de la santé mentale des migrants, permettant notamment une primo-évaluation dans les meilleurs délais.
- ▶ Élaboration de partenariats entre les centres d'hébergement et les différents centres de soins présents sur le territoire (Permanence médico-sociales, Centres de santé, Maisons de santé, Pass hospitalières, etc.)

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ► Mobilisation de trois centres de santé de la Ville, ayant réalisé 250 consultations depuis le début du mois de juin, faisant apparaître au-delà des pathologies « physiques » un très fort besoin de soutien et d'accompagnement psychologique eu égard au double traumatisme subi (celui subi dans le pays d'origine, celui subi dans le cadre de leur parcours). C'est ce que corroborent les analyses de l'association Médecins du Monde qui intervient sur les campements parisiens : pas de pathologie particulière, mais un besoin aigu d'accompagnement psychologique.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Médecins du Monde, Professeure Marie Rose Moro et ses équipes, AP-HP, les Transmetteurs, Samu Social de Paris, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Permanences d'Accès aux Soins de Santé, Maisons de santé, Comède, Parcours d'exil, centre Minkowska.

La coordination de l'ensemble des initiatives facilitant l'accès aux soins est assurée par l'Agence régionale de santé (ARS).

ENGAGEMENT 7 : Contribution active à la création de nouveaux centres d'accueil

- **Mise à disposition de bâtiments et de foncier municipaux** permettant l'installation de centres d'hébergement dont le fonctionnement est financé par l'État, compétent en la matière. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une solidarité entre arrondissements parisiens, et la ville aspire à ce que cette dernière se double d'une solidarité entre départements d'Île-de-France ainsi qu'entre régions.
- Soutien de l'État dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs pouvant contribuer au développement de cette offre par la mise à disposition de bâti, de foncier ou d'expertise en rénovation d'urgence.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ► mobilisation de huit nouveaux lieux du patrimoine municipal depuis juin 2015, soit 450 places au total, dans un contexte où Paris contribue déjà intensivement.

Département	Population	Places ² /1000 habitants
75	2 241 346	3,9
77	1 380 030	1,1
78	1 414 931	1,1
91	1 257 141	1,6
92	1 601 583	1,1
93	1 554 166	1,6
94	1 356 673	1,6
95	1 199 207	1,4

Note : les chiffres mentionnés dans ce tableau précèdent les prises en charge effectuées depuis juin 2015 et qui ont contribué à rééquilibrer ces écarts.

La coordination de l'ensemble des initiatives permettant le développement de places d'hébergement en Île-de-France est de la compétence de la Préfecture de Région.

²Places en centres d'hébergement d'urgence + en centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale + en centres d'accueil des demandeurs d'asile.

ENGAGEMENT 8 : Facilitation de l'intégration des réfugiés

L'urgence provoquée par l'arrivée massive de migrants candidats à l'asile sur le territoire parisien ne doit pas faire perdre de vue l'objectif premier de leur insertion durable, qui ne se limite pas, loin s'en faut, à l'accès au statut de réfugié. L'apprentissage du français et la capacité à accéder au marché du travail constituent des facteurs décisifs dans cette perspective.

- ▶ **Densification de l'offre en apprentissage du français** associant enseignants, étudiants, et bénévoles, par la mise en réseau des professionnels et en complémentarité avec le parcours d'intégration mis en œuvre par l'OFII, dont le dispositif de cours municipaux pour adultes et le développement de l'offre de cours de Français Langue Étrangère (FLE) dans les universités. Dans ce cadre, une attention sera portée à l'enseignement du français à visée professionnelle.
- ▶ **Facilitation de l'intégration professionnelle**, avec le projet d'extension du dispositif premières heures aux personnes demandeuses d'asile dans le cadre de la nouvelle législation³, la mobilisation des entreprises et des employeurs publics pour valoriser les compétences des réfugiés statutaires et enfin la mobilisation des acteurs de l'insertion professionnelle pour trouver des solutions adaptées aux profils des réfugiés.
- ▶ Mise en place d'un plan d'information et d'accompagnement à la **création d'entreprise**. Dans ce cadre seront mobilisés les réseaux d'accompagnement à l'entrepreneuriat partenaires de la Ville et le réseau d'incubateurs parisiens publics et privés, afin d'accompagner des réfugiés ayant un projet de création d'entreprise. Ces entrepreneurs pourront ainsi bénéficier gratuitement des offres d'accompagnement de Paris&co sous la forme de conférences, d'ateliers et d'interventions d'expert.
- ▶ Intégration des publics les plus éloignés de l'emploi dans les nouveaux dispositifs à destination des décrocheurs scolaires et mise en place de formations aux métiers de la fabrication, aux outils à commande numérique et à l'impression 3D.
- ▶ Développement de **l'offre d'information** sur la société française, son organisation politique et administrative, de **l'offre culturelle** en lien avec les actions de médiation culturelle et les outils à destination des visiteurs non francophones (accès aux musées, aux conservatoires, aux bibliothèques, aux équipements de la Ville, mobilisation des réseaux associatifs) et de **l'offre sportive** à destination des centres accueillant les réfugiés (accès aux animations sportives de la Ville, mobilisation des acteurs sportifs comme la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) pour l'accueil dans les clubs et l'organisation de tournois).
- ▶ Association des acteurs locaux aux **projets d'établissement** des centres d'hébergement afin de favoriser les interactions entre ces derniers et leur environnement.

³L'accès au marché du travail et à la formation professionnelle sera désormais autorisé aux demandeurs d'asile lorsque l'Ofpra n'aura pas statué sur la demande d'asile dans un délai de neuf mois

- ▶ Soutien à la création d'un dispositif ad hoc de **validation des acquis et de l'expérience (VAE)** en articulation avec le dispositif national prévu à cet effet : création d'un guichet unique d'accueil et d'accompagnement des étudiants réfugiés temporaires permettant l'inscription à l'université, l'accès à des permanences juridiques gratuites, à une information complète (fonctionnement des universités, aides sociales, logement) et à un accompagnement personnalisé dans les démarches (consultations psychologiques, mutuelles étudiantes, offre culturelle).

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Secours Catholique (500 bénévoles), Agence Nationale du Service civique, Mairies d'arrondissement (mise à disposition d'équipements sportifs), PSG (en cours), Secours Populaire, Léo Lagrange, les Francas, Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), centres sociaux et associations de quartier, Barreau de Paris (embauche réfugiés avocats), Caisse d'Allocation Familiale, Unis-Cité, Positive PlaNet, OFII, Pôle emploi, réseaux associatifs de proximité.

ENGAGEMENT 9 : Accès à l'éducation et à la formation

- ▶ Accès à l'**éducation** des enfants de parents réfugiés ou demandeurs d'asile, et des mineurs isolés étrangers (scolarisation, soutien scolaire, bilans de compétences et d'évaluation des compétences linguistiques, équipe mobile, aide aux devoirs, etc.).
- ▶ Accès aux **activités périscolaires**.
- ▶ Facilitation de l'inscription des **étudiants** dans les universités et de l'accès à la formation continue pour les adultes réfugiés, en fonction de l'offre disponible.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ▶ accès à la scolarité ou à la formation des 1 500 jeunes migrants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance de Paris ▶ mise en place d'un fonds partenarial État-Ville de Paris-Rectorat pour l'hébergement et l'accompagnement social de 70 jeunes migrants majeurs scolarisés dans les lycées parisiens.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Rectorat (CASNAV), UNEF (campagne « SOS inscription » : accompagnement des étudiants dans leur démarche d'inscription et d'élaboration des dossiers de demande d'exonération des frais), mobilisation de la plateforme de Service d'accueil des étudiants étrangers sur l'accueil des réfugiés, Universités parisiennes, Conférence des présidents d'université, AFPA.

ENGAGEMENT 10 : Lancement d'une plateforme de ressources et de coordination participative

- ▶ Lancement d'une **plateforme** réunissant tous les acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, animée par la Mairie de Paris, afin de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de ce plan. Avec la conférence citoyenne du 10 septembre 2015, elle incarne la **méthode inclusive et participative** de la collectivité parisienne. Elle est complémentaire du travail réalisé par l'État pour la création de nouveaux centres et la facilitation de l'accès aux procédures de demande d'asile.
- ▶ Mise à disposition de l'ensemble des acteurs d'un **extranet** facilitant la mise en commun de ressources et le partage d'expériences.
- ▶ Organisation de **séances d'information et de formation** entre membres de la plateforme.

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ▶ Conférence citoyenne le 10 septembre 2015 réunissant une centaine d'acteurs ayant permis le recensement de nombreuses contributions, ▶ mise en place d'une plateforme d'acteurs dont la première mission a consisté en la réalisation du présent plan d'action, recueil des initiatives et des besoins avec les maires d'arrondissement.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : une centaine d'acteurs sont membres de la plateforme en tant que telle, sans même compter les nombreuses initiatives citoyennes qui font l'objet de la troisième partie de ce plan.

3

Troisième pilier

Paris relève le défi grâce aux Parisiens

Les cinq engagements qui suivent visent à répondre au formidable élan de solidarité initié par les Parisiens pour l'accueil des réfugiés et à assurer son développement.



ENGAGEMENT 11 : **Accompagnement de la forte mobilisation citoyenne**

- ▶ Lancement d'une **campagne d'engagement volontaire** grâce à la plateforme « jemengage.paris.fr », sur laquelle l'ensemble des associations partenaires propose aux Parisiens des missions de toutes natures qu'ils peuvent réaliser en fonction du temps dont ils disposent.
- ▶ Mobilisation de la **réserve solidaire** de la Ville de Paris et des bénévoles du Centre d'Action Sociale (CASVP).
- ▶ Formation, mise à disposition de **locaux**, et mise en relation des bénévoles et des réfugiés pour l'accomplissement des démarches administratives et l'apprentissage du français.
- ▶ Recrutement de **40 jeunes en service civique** afin de contribuer à l'apprentissage du français, à l'accompagnement dans une série de **démarches** et au développement d'une offre culturelle et sportive dans les centres d'hébergement des réfugiés.
- ▶ Recueil des **propositions citoyennes** sur les dispositifs d'accueil des réfugiés.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Unis-Cité, Barreau de Paris (défense des demandes de droit d'asile et accompagnement des réfugiés dans leurs démarches administratives et juridiques), facultés de droit, associations spécialisées dans l'apprentissage du français, BENENOVA, Passerelles et compétences.

ENGAGEMENT 12 : **Accompagnement des Parisiens accueillant des réfugiés**

- ▶ Pour les propriétaires d'un logement vacant, **adaptation du dispositif « Louez solidaire » à l'accueil de réfugiés statutaires**, dont le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion prévoit le doublement de l'offre disponible d'ici 2020 (dispositif d'intermédiation locative, convention d'hébergement, accompagnement de l'hébergé au titre du logement et dans ses démarches, participation financière des hébergés conditionnée à leur insertion socio-professionnelle).
- ▶ Pour les Parisiens souhaitant manifester leur mobilisation par **l'accueil de réfugiés statutaires et de demandeurs d'asile au sein de leur logement** (recensés notamment par la plateforme SINGA), une délibération au Conseil de Paris de septembre 2015 prévoit la mise en place d'un accompagnement permettant la sécurisation juridique du dispositif, l'assistance des logeurs tout au long de la période d'accueil, la réorientation en cas de volonté du logeur de mettre fin à l'hébergement, ainsi que les conditions d'accompagnement social des réfugiés.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Association SINGA (projet « Comme à la maison »), SIAO, Samu Social de Paris, bailleurs, opérateurs conventionnés dans le cadre du dispositif Louez Solidaire.

ENGAGEMENT 13 : Organisation du recueil de dons financiers

- ▶ Mise en place par la Fondation de France d'une plateforme de **recueil de dons financiers** à l'occasion de la conférence citoyenne du 10 septembre 2015. Elle permettra une répartition équitable des ressources ainsi collectées pour financer des initiatives citoyennes.
- ▶ Mobilisation des **mécènes** et mise en relation de ces derniers avec les porteurs de projets dans le cadre de la plateforme.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Fondation de France, Paris Saint Germain (PSG), Fondation EDF, etc.

ENGAGEMENT 14 : Structuration de la collecte des biens prioritaires

- ▶ Mise en place d'un point de **collecte par arrondissement** permettant de recueillir les biens identifiés comme étant prioritaires par les associations : kit hygiène, coupe ongles, ceintures, sous-vêtements, chaussettes, chaussures, serviettes de bains et trousse de toilette, sacs à dos, cartes de téléphone.
- ▶ Mise en relation de l'offre et de la demande **des biens prioritaires** dans le cadre d'un réseau associant étroitement les opérateurs et les bénévoles. Un partenariat entre la Ville de Paris et Autolib' est par ailleurs développé pour la mobilisation des « Utilib' ».

Ce que la collectivité parisienne a déjà fait : ▶ points de collecte dans de nombreux arrondissements.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : Mairies d'arrondissement, Emmaüs, CASVP, Autolib'/Utilib, Scouts d'Ile-de-France, etc.

ENGAGEMENT 15 : Acquisition et partage de connaissances

- ▶ Mise en place d'un **réseau d'experts** permettant d'acquérir et de partager des connaissances sur les phénomènes migratoires et les migrants.
- ▶ **Diffusion de ces connaissances auprès de l'ensemble des Parisiens** : diffusion de contenus sur le site Paris.fr, organisation de conférences, mobilisation du réseau des bibliothèques, soutien aux expositions et films-documentaires sur ces thématiques, réalisation d'une plateforme des ressources sur l'histoire et l'actualité des migrations.
- ▶ Élaboration d'un **partenariat avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS)** pour la réalisation de travaux de recherche action relatifs à la question des migrants en Europe et à la situation spécifique de la Ville de Paris. Ces travaux seront menés par des sociologues, anthropologues et des spécialistes des enjeux liés aux migrants et des circuits migratoires. Ils porteront sur la sociographie des populations, leurs parcours, leurs aspirations, et sur l'analyse de l'accompagnement qui leur est proposé en Europe et en particulier à Paris. Ils seront étroitement articulés avec les travaux de l'observatoire du Samu Social de Paris (notamment l'enquête « Enfams ») et des universités ou centres de recherche ayant développé une expertise sur ces questions.
- ▶ Mise en lien de ce travail sur les migrants d'aujourd'hui avec les travaux, expositions, films qui concernent les migrations parisiennes plus anciennes pour replacer la situation actuelle dans la tradition d'accueil de la Ville de Paris. Il s'agira de mettre en valeur toute la richesse que les migrations antérieures et parmi elles les vagues successives de réfugiés ont apportée à la collectivité parisienne.
- ▶ Extension de la **formation des professionnels** sur l'accueil des usagers des services publics parisiens de cultures étrangères.
- ▶ Développement du soutien aux **initiatives artistiques et culturelles** présentant la situation et le parcours des migrants, par le soutien à l'association L'usage du monde au XXI^e siècle, en partenariat avec le UNHCR, ARTE et France Médias Monde, par l'organisation des Rendez-vous du Louxor (cycles de rencontres cinématographiques), d'une manifestation annuelle à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés, et de l'exposition Rêve d'Humanité du photographe Reza en partenariat le UNHCR sur les berges de Seine.

Partenaires mobilisés sur cette mesure dans le cadre de la plateforme : EHESS, CNRS, Sciences Po, CIEMI, Boris Lojkine (Hope), Mediterranea, UNHCR, Observatoire du Samu Social de Paris, ARTE, L'usage du monde au XXI^e siècle, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, cinéma le Louxor, etc.

4

Quatrième pilier

Paris acteur de la promotion des droits humains en France et sur le plan international

Par les trois engagements qui suivent, la collectivité parisienne souhaite développer son soutien aux défenseurs des droits humains à Paris mais également par-delà les frontières.



ENGAGEMENT 16 : Développement des solidarités sur le plan international

- ▶ Renforcement de la contribution de la Ville de Paris à l'**aide humanitaire internationale**. Depuis 2012, 635 000 euros ont été déployés au titre de l'aide d'urgence en Syrie, Irak et au Kurdistan. Deux nouvelles actions seront prochainement soumises au vote du Conseil de Paris : le soutien à la principale organisation médicale syrienne pour la mise en place d'un centre de soins primaires et d'accompagnement psychologique, et la contribution au Fonds d'Urgence des collectivités locales mis en place par le Ministère des affaires étrangères.
- ▶ Élaboration d'une **charte de l'accueil des migrants à l'échelon européen et à l'échelon international**. Les grandes villes européennes font toutes face au défi de l'accueil des réfugiés. Afin de renforcer le niveau d'engagement des villes et de partager les bonnes pratiques de celles-ci, la Ville de Paris proposera la création d'une charte d'accueil des migrants qui pourrait être adoptée à l'occasion d'une réunion internationale des villes, en lien avec la Commission européenne et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

ENGAGEMENT 17 : Accueil des défenseurs des droits humains

- ▶ Développement de la position de Paris en tant que ville refuge d'accueil de **personnalités persécutées** dans leur pays d'origine. Membre depuis 2011 du réseau ICORN qui permet d'accueillir des artistes et écrivains persécutés pour leurs créations ou leurs opinions dans 52 villes à travers le monde, Paris accueillera son Assemblée Générale en 2016.
- ▶ Soutien à la **maison des journalistes** qui accueille en permanence de 25 à 30 journalistes menacés dans leur pays d'origine.
- ▶ Soutien à la **création d'une maison des défenseurs des droits humains à Paris**, projet de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, afin d'accroître les capacités d'accueil des défenseurs des droits de l'homme.

ENGAGEMENT 18 : Promotion de la liberté mondiale de circulation

- ▶ Soutien à l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle impulsée par Emmaüs International, le mouvement Utopia et France Libertés qui a pour objet le développement du Passeport de Citoyenneté Universelle, appelé à être reconnu par un nombre croissant d'États.
- ▶ Proposition d'accueillir une conférence internationale sur la liberté de circulation et d'installation des personnes dans le cadre des travaux des Nations-Unies.



Annexe 1

Premiers membres et contributeurs de la plateforme de coordination pour l'accueil des réfugiés

(liste non exhaustive)

ADOMA
AFPA
Agence nationale service civique
Agence régionale de santé
APASO
AP-HP
Architectes de l'urgence
Armée du Salut
ARTE
Association des Cités du Secours Catholique
Association spécialisée dans l'apprentissage du français
AURORE
Autolib'/Utilib'
Barreau de Paris
BENENOVA
Boris Lojkine (Hope)
CAFDA (Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile)
CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
Centre Babel
Centre d'action social protestant
Centre Minkowska
Centre Primo Levi
CIEMI
CIMADE
Cinéma le Louxor
CNRS
COALLIA
Collectif La main tendue
Comède
Consistoire de Paris
Croix-Rouge française
CROUS
Diocèse de Paris
EHESS
EMMAUS International
EMMAUS Solidarité
Estrelia
Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Fédération protestante de France
Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Femmes de la Terre
Fondation de France
Fondation EDF
Fondation PSG
FNARS
France Libertés
France Media Monde
France Terre D'Asile
Groupe SOS
ICORN
INALCO
Mediterranea
La Ligue de l'enseignement
La Mie de Pain
Léo Lagrange
Les Amis du bus des femmes
Les Francas
Les transmetteurs
Ligue des Femmes Iraniennes pour la Démocratie
L'usage du Monde au XXI^e siècle
Maison de la Femme
Maison de Santé
Médecins du Monde
Mosquée de Paris
OFII (Office français de l'Immigration et de l'Insertion)
OFPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides)
Palais de la Femme
Parcours d'exil
Paris&co
Paris atelier
Paris Tout P'tits
Passerelles et Compétences
Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)
PIMMS
Pôle Emploi
Positive PlaNet
Préfecture de Police de Paris

Préfecture de région d'Île-de-France (PRIF)
Professeur Marie-Rose Moro et ses équipes
Protection Civile
RAJFIRE
Rectorat (Casnav)
Réseau pour l'Autonomie des Femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE)
Restos du Cœur
Samu Social
Scouts d'Île-de-France
Sciences Po
Secours catholique
Secours populaire
SIAO
SINGA
SNCF
SOLIPAM
Sos Esclaves
UNEF
UNHCR
Unis-Cité
Universités parisiennes
UTOPIA



Annexe 2

**Vœu de l'exécutif adopté
en Conseil de Paris
le 29 septembre 2015**

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 V282 Vœu relatif à la mobilisation de la communauté de Paris en faveur de l'accueil des réfugiés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant, le vœu relatif au devenir de l'ancien lycée Jean Quarré déposé par les groupes Socialiste et apparentés, le Groupe écologiste de Paris et le groupe Communiste-Front de Gauche ; le vœu relatif à l'accueil des réfugié-e-s déposé par Groupe écologiste de Paris ; le vœu relatif aux solutions d'accueil des réfugiés et d'accès aux soins, déposé par Danielle Simonnet ; le vœu relatif à la FASTI déposé par Danielle Simonnet ; le vœu relatif à l'Hôtel Pernety déposé par le groupe UDI-Modem ; le vœu relatif à l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré déposé par le groupe UDI-Modem ;

Une arrivée de réfugiés sur le territoire parisien d'une ampleur inédite depuis plusieurs dizaines d'années

Considérant le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui dispose que : «Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République», la Convention de Genève de 1951 et la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Considérant la place et l'histoire éminentes de la Ville de Paris dans l'accueil des réfugié-e-s de tous horizons ;

Considérant que, depuis le début de l'année 2015 et tout particulièrement depuis le mois de juin 2015, de nouvelles personnes migrantes gagnent Paris, soit qu'elles soient primo-arrivantes en France, soit qu'elles arrivent depuis Calais après parfois un premier passage à Paris ; que si Paris est une ville-monde qui est depuis toujours un refuge pour les personnes les plus démunies, le nombre et le rythme des arrivées est exceptionnel, et qu'il est illusoire de croire qu'elles vont diminuer voire s'arrêter ;

Considérant que l'arrivée en Europe de migrants en provenance de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, du Soudan, d'Érythrée, est due à des facteurs politiques et économiques; que ces populations constituées notamment de femmes et d'enfants présentent une extrême vulnérabilité et qu'elles peuvent être victimes de phénomènes d'exploitation et de traite des êtres humains ;

Considérant les particularités de la situation parisienne, qui a vu se constituer dans l'espace public des regroupements de migrants, pouvant dépasser 400 personnes ; que les conditions de vie sur ces campements ne permettent en aucun cas le respect de la dignité fondamentale des personnes ; que par ailleurs ces sites font courir à leurs occupants des risques importants en matière de sécurité ainsi que de santé publique ;

Une très forte mobilisation des services de la Ville, de l'État, des associations et des parisiens

Considérant que depuis juin 2015, huit opérations de grande envergure ont eu lieu permettant de mettre à l'abri plus de 2 200 personnes ; que ces opérations ont été conçues et mises en œuvre grâce à un intense travail de coordination entre les services de la Ville, de l'État ainsi que les associations mobilisées ; que chacune de ces opérations a donné lieu à des retours d'expérience visant à améliorer la réponse collective proposée aux personnes migrantes, notamment en matière d'hébergement, de manière à prévoir des lieux adaptés à une mise à l'abri et pour une durée permettant à ces personnes d'engager leurs démarches sans rupture de prise en charge et de bénéficier ensuite d'une orientation vers le dispositif de prise en charge adapté ;

Considérant qu'ainsi, grâce aux réels efforts déployés, des solutions d'hébergement ont effectivement été proposées aux personnes présentes sur les sites au jour des différentes opérations ; qu'il n'en reste pas moins que les dispositifs sollicités - dispositif national d'accueil et hébergement d'urgence - sont totalement asphyxiés au vu d'une demande d'hébergement d'urgence très supérieure à l'offre ;

La nécessité de travailler à des solutions durables

Considérant la mobilisation de l'ensemble de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié-e-s et les centaines de contributions reçues à la suite de la Conférence citoyenne organisée le 10 septembre par la Mairie de Paris ;

Considérant la répartition des compétences entre l'État et la Ville, qui attribue la compétence première à l'État sur ces sujets ; que la Ville continuera de s'impliquer intensément sur ces sujets en complément de l'action de l'État ;

Considérant le récent engagement du Président de la République en faveur de l'accueil des réfugié-e-s en France et mettant en avant « la responsabilité de chaque État membre [de l'Union européenne] et la solidarité de tous », que le plan de l'État en la matière prévoit sur le plan national la création de capacités d'accueil supplémentaires à hauteur de 24 000 places (CADA, hébergement et relogement) ; que l'État travaille à des déclinaisons locales de ce plan et qu'il conviendra d'apporter une attention particulière à l'effectivité de sa mise en œuvre dans des délais rapprochés ;

Considérant par ailleurs que la situation actuelle ne doit ni être appréciée seulement à l'aune de l'urgence, ni être réduite à la seule question des migrants potentiellement ou effectivement demandeurs d'asile ; qu'en effet les dispositifs d'hébergement d'urgence concernent un public plus large ; que Paris, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, a élaboré un Pacte parisien contre la grande exclusion afin d'apporter des réponses concrètes, et réaffirme plus que jamais l'ambition que porte ce Pacte ;

Considérant que l'ambition de la ville de Paris de prendre en charge tous ces publics dans des conditions dignes garantes de l'accès à l'ensemble de leurs droits est indissociable de l'ambition de réunir les conditions de leur intégration ; et que dans cette optique, il convient notamment de regarder lucidement l'état des dispositifs d'hébergement d'urgence et des personnes qui s'y trouvent ; qu'à ce titre, il doit être possible d'étudier rapidement la régularisation de publics sans-papiers présents depuis plusieurs années sur le territoire français, dans des centres d'hébergement d'urgence ;

Considérant l'émergence d'un très fort élan de solidarité pour l'accueil d'urgence et l'intégration des réfugié-e-s qu'il convient d'accompagner et de pérenniser ;

Considérant la décision de plusieurs arrondissements de se déclarer « arrondissements solidaires pour l'accueil des réfugié-e-s » ;

Considérant que dans le contexte d'urgence humanitaire auquel Paris, comme toutes les métropoles d'Europe, doit aujourd'hui faire face, la mobilisation de locaux momentanément disponibles s'impose, dans tous les quartiers de la Capitale et sur l'ensemble du territoire national, dès lors qu'il s'agit à la fois d'assumer nos valeurs d'hospitalité vis-à-vis de populations en détresse, et de préserver l'ordre public, que la solidarité effective avec les réfugié-e-s ne peut se faire sans une implication de tous les arrondissements ;

Considérant de manière plus générale que l'échelle parisienne ne peut être, à elle seule, appropriée pour apporter des réponses satisfaisantes à ces problématiques d'ampleur tant nationale qu'européenne ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu :

- que la ville de Paris mobilise l'ensemble des moyens à sa disposition afin d'accueillir dans des conditions dignes et garantes de leur intégration les réfugié-e-s arrivant sur le territoire parisien en portant une attention particulière, comme ce fût le cas au cours des derniers mois, à la prise en charge des publics vulnérables, dont les familles, les femmes enceintes, les femmes isolées avec enfants et les mineurs non accompagnés ;

- que la ville de Paris contribue à la mobilisation de bâtiments et de foncier permettant l'ouverture rapide de nouveaux centres d'hébergement, que cet effort soit équitablement réparti sur le territoire parisien et que dans cette perspective toutes les mairies d'arrondissement identifient quels sites peuvent être mobilisés, que l'ensemble des institutions publiques, comme par exemple l'AP-HP, disposant de bâtiments ou de foncier mobilisable contribuent au développement de cette offre, que cet effort soit équitablement réparti sur le territoire métropolitain ;

- qu'une information régulière soit transmise aux maires d'arrondissement concernant le calendrier prévisionnel des aménagements effectués dans les sites du domaine intercalaire municipal, qu'il s'agisse des travaux permettant leur aménagement temporaire en centres d'hébergement ou des travaux préalables à leur destination finale ;

- que, dans cette perspective, le site dit « Jean Quarré » dans le 19^{ième} arrondissement :

• soit rapidement mis à disposition de l'État afin d'être transformé temporairement en centre d'hébergement géré par une association humanitaire après que les aménagements indispensables auront

été réalisés, que pour ce faire l'État mette à l'abri les personnes actuellement présentes sur le site, et que les personnes particulièrement vulnérables fassent l'objet d'une prise en charge immédiate ;

- soit dans un second temps restitué à la ville, afin de procéder aux travaux permettant la réalisation et l'ouverture dans la mandature d'une médiathèque conformément à l'inscription du projet dans le plan d'investissement

- que soient favorisés les échanges, les rencontres et la co-construction de projets entre les réfugié-e-s, les habitants solidaires et les forces associatives au sein des centres d'hébergement ou de tout autre lieu de proximité pertinent à cet égard;

- que les personnes prises en charge par la ville de Paris hébergées temporairement à l'hôtel fassent l'objet du même accompagnement global, notamment en matière alimentaire, sanitaire et administrative, et que la capacité de prise en charge de ces personnes en centre d'hébergement soit développée

- que l'Etat présente au Conseil de Paris les moyens nouveaux qui seront mobilisés pour renforcer les plateformes d'accueil et d'accès aux droits des réfugié-e-s actuellement sous tension, soit en ouvrant de nouveaux lieux, soit en renforçant sensiblement les plateformes existantes ; et que soit créée en complément à ces plateformes une équipe mobile pluridisciplinaire dédiée permettant une prise en charge rapide quel que soit le lieu où se situent les personnes ;

- que l'ensemble des contributions des institutions, associations, entreprises, bénévoles, et citoyennes soient encouragées, valorisées et coordonnées avec les moyens mobilisés par la ville dans le cadre d'un plan d'action présenté en Conseil de Paris marquant la mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés ;

- que ce plan d'action permette de faire face à l'urgence notamment en matière d'hébergement, d'accès aux droits et aux soins de tous les migrants, et qu'il réunisse les conditions de l'intégration, que dans cette perspective le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine fassent l'objet d'un soutien accru de la ville de Paris, et que Paris mobilise l'ensemble des acteurs susceptibles de soutenir financièrement ces initiatives ;

- que l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures de ce plan d'action soient mobilisés dans le cadre du budget de la ville de Paris de l'année 2016, et que cet effort budgétaire ne se fasse pas au détriment du financement des autres interventions sociales de la ville

- que ces mesures soient étroitement articulées avec les efforts de l'État visant à accroître sensiblement le nombre de places d'accueil disponibles et à réduire les délais d'instruction des demandes d'asile ;

- que les engagements pris dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour l'ensemble des publics en situation de grande vulnérabilité soient respectés ;

- que la Maire de Paris continue de contribuer à la réflexion sur l'amélioration des dispositifs d'accueil et d'intégration des réfugié-e-s à l'échelon national et à l'échelon européen, et que dans cette perspective la question de l'opérationnalité des accords dits « de Dublin » soit posée ;

- qu'un bilan de l'ensemble des mesures mises en œuvre pour accueillir et intégrer les réfugié-e-s sur le territoire parisien fasse l'objet d'un bilan présenté en Conseil de Paris dans six mois.



TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur